



Ajout d'un deuxième prénom

Par **bayedave**, le **02/11/2009** à **11:58**

Bonjour,

Je souhaite rajouter un deuxième prénom à mon fils né en 2007. Car aujourd'hui je me rends compte que son prénom est un peu difficile à prononcer pour les enfants de son âge et lui même. Est-ce possible de le faire.

Par **jeetendra**, le **02/11/2009** à **13:03**

Bonjour, pour un changement ou une adjonction de prénoms, il faut s'adresser au JAF (juge aux affaires familiales), le recours à un avocat est obligatoire. Et surtout l'article 60 du Code Civil exige que ce changement, cet adjonction soit justifié par un intérêt légitime.

S'il s'agit d'un enfant de plus de 13 ans, son consentement personnel est requis. Sur [fluo]l'intérêt légitime[/fluo], le juge aux affaires familiales dispose d'un pouvoir souverain d'appréciation, cordialement.

Par **bayedave**, le **02/11/2009** à **13:28**

Merci pour votre réponse.